



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 JANVIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 01 - 003

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 décembre 2017 s'est réuni le 19 janvier 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 3 : L'avenant de transfert au marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formations – Lots n° 6 et n° 7.

La commission d'appels d'offres, lors de sa réunion du 21 novembre 2014, avait attribué à la SARL CGMN L'HERMITAGE les lots n° 6 (centre d'incendie et de secours (CIS) de Firminy) et n° 7 (CIS du Berland/Roche-la-Molière) de ce marché, pour de la restauration assise lors de formation.

Le 27 décembre 2017, la SARL CGMN a vendu son fonds de commerce à la SAS CNVB.

L'avenant de transfert proposé a donc pour objet la prise en compte de la reprise du fond de commerce de la société *SARL CGMN L'HERMITAGE* titulaire des lots n° 6 et 7 relatif aux prestations de restauration, par la société *SAS CNVB* et n'a aucune incidence financière.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant relatif aux lots n° 6 et n° 7 concernant le marché de prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formations et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
8 rue du Chanoine Ploton
CS 50541
42007 Saint-Etienne cedex 1
Tél. : 04 77 91 08 00

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL CGMN L'HERMITAGE
3 rue de la Gare
42490 FRAISSES
Tél. : 04 77 56 30 31
Courriel : a.grammenand@yahoo.fr
SIRET : 412 695 850 000 13

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché relatif aux prestations de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formations (lots 1 à 24).

Cet avenant concerne, pour de la restauration assise :

- le lot n°6 « centre d'incendie et de secours de Firminy »
- le lot n° 7 « centre d'incendie et de secours de Berland/Roche-la-Molière ».

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 31/12/2014

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée du marché est fixée à compter de la date de notification jusqu'au 31/12/2015. Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2018.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La SARL CGMN L'HERMITAGE, dirigée par son gérant, M. GRAMMENAND Michel - numéro SIREN 412 695 850, a fait l'objet d'un rachat par la SAS CNVB dirigée par Mme Virginie BRABANT- numéro SIREN 833 639 560 000 14 dont le siège social se situe 3 rue de la Gare à FRAISSES (42490), le 27 décembre 2017.

A compter de cette date, les droits et obligations nés du marchés susvisé sont donc transférés à la SAS CNVB, qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

Toutes les clauses initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart induit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Tampons et Signatures |
|--|---------------------------|-----------------------|
| M. GRAMMENAND Michel, gérant | Fait à, Le | |
| | | |
| Mme BRABANT Virginie, présidente | Fait à, Le | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le

Date de mise à jour : 10 janvier 2018